

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Epinal

SEANCE DU 1 JUILLET 2021

Date de la convocation : 24 juin 2021

Date d'affichage : 8 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le un juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Patrick NARDIN, maire.

Présents : Lydie ADAM, Dominique ANDRÈS, Julie BEDON, Régine BÉGEL, Adel BEN-OMRANE, Nicolas BRAUN, Abiba CIOLELLA-FILALI, Elisabeth DEL GÉNINI, Caroline DRAPP, Martine FRANÇOIS, Jacques GRASSER, Kévin GUELLAFF, Denis HARPIN, Michel HEINRICH, Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, Benoît JOURDAIN, Antoine LABAT, Elisabeth LASSERONT, Pascal LIÉNARD, Anne-Sophie MANGIN, Stéphanie MULLER, Patrick NARDIN, Mustafa OZCELIK, Nathalie PARMENTIER, Fabrice PISIAS, Hervé POIRAT, Afafe RAFIKI, Alexandre REMY, Philippe REMY, Thibaut SANNIER, Marie-Christine SERIEYS, Margot SMAÏNE

Représentés : Patricia CHAMPAGNE par Benoît JOURDAIN, Jean-Jacques CROISILLE par Alexandre REMY, Stéphane GIURANNA par Afafe RAFIKI, Vanessa GREWIS par Marie-Christine SERIEYS, Amira HAMMAMI par Elisabeth LASSERONT, Henri MENNECIER par Benoît JOURDAIN, Christophe PETIT par Margot SMAÏNE

En application de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, et ce jusqu'au 30 septembre 2021, un membre du Conseil Municipal peut être porteur de deux pouvoirs.

Secrétaire : Monsieur Alexandre REMY

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

PV20_05_2021 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 mai 2021

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

DEC01_07_2021 - 1 - Communication de Décisions

En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 4 juillet 2020, autorisant Monsieur le Maire à traiter les alinéas énumérés à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, 59 décisions ont été présentées dans les domaines suivants :

- Alinéa 2 : établissement de tarifs,
- Alinéa 3 : contrat de prêt,
- Alinéa 4 : établissement de marchés à procédure adaptée,

- Alinéa 5 : établissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux,
- Alinéa 7 : création ou modification des régies comptables,
- Alinéa 10 : aliénation de gré à gré de biens immobiliers,
- Alinéa 11 : règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Alinéa 15 : exercice du droit de préemption,
- Alinéa 24 : renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- Alinéa 26 : demande de subventions par tout organisme financeur.

07_2021_2_1 - 2.1 - Définition du lieu de réunion du Conseil Municipal

Exposé des motifs

Le lieu de réunion initial du Conseil Municipal est la salle du Grand Salon à l'Hôtel de Ville d'Epinal. En raison de la crise sanitaire actuelle, le lieu d'organisation du Conseil Municipal a temporairement été déplacé à l'Espace Cours.

Cependant, il s'avère, à l'usage, que l'Espace Cours se trouve être un lieu plus adéquat pour l'organisation des Conseils Municipaux. Il est donc proposé que ce déplacement soit désormais définitif.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_2_2 - 2.2 - Convention relative au centre de vaccination d'ÉPINAL

Exposé des motifs

Dans le cadre de l'organisation de la réponse vaccinale à la crise sanitaire du Covid, l'Etat a demandé aux Communes de se mobiliser pour assurer la mise en place de centres de vaccination.

Une convention liant l'Etat, l'Agence Régionale de la Santé, le Centre hospitalier Emile DURKHEIM et la Ville est proposée définissant les modalités d'organisation du centre de vaccination d'Epinal.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_3_1 - 3.1 - Entrée dans le domaine public communal de la Maison Romaine**Exposé des motifs**

A l'occasion de la mise à disposition des locaux de la Maison Romaine de la Ville à la Communauté d'Agglomération d'Epinal en 2009, il avait été acté leur passage dans le domaine privé, en vue de faciliter son utilisation privative au profit de la location à des entreprises.

Dans le cadre de la reprise de la gestion de la Maison Romaine par la Ville, et sa réaffectation à un service public, avec la transformation de ce site emblématique en lieu des arts et de la culture, ouvert aux artistes et au public, il convient de réintégrer ces parcelles au domaine public de la Ville.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_3_2 - 3.2 - Réponse à l'appel à projet "2021 Cultures et politique de la Ville"**Exposé des motifs**

Le Musée de l'Image a déposé une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Grand Est pour la réalisation d'un projet « 2021, Culture et politique de la Ville », adapté au jeune public, développé en partenariat avec l'Association de Gestion des Centres Sociaux Spinaliens, visant à réaliser des fresques.

La participation attendue est de 4 500,00 € sur un coût total de 12 800,50 € TTC.

La présente délibération est demandée pour finaliser le dossier de demande de subvention.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_3_3 - 3.3 - Convention triennale avec l'association "La Lune en Parachute", la Région Grand Est et la Ville d'ÉPINAL**Exposé des motifs**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville d'Épinal soutient l'association « La Lune en Parachute », qui assure notamment la programmation de La Plomberie.

L'association est également soutenue par la Région Grand Est, qui double le montant de son soutien.

En contre-partie, la Région souhaite que soit mis en place d'une convention triennale actant les droits et obligations de chacune des parties.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_4_1 - 4.1 - Forum des Associations 2021 : " Les Associations en Fête"

Exposé des motifs

Le forum des associations est un événement incontournable de la vie associative spinalienne depuis de nombreuses années.

Soucieuse de continuer à proposer un événement de qualité et adapté, la Ville d'Epinal souhaite proposer aux spinaliens un nouvel événement unique, permettant de rencontrer plus de 200 associations dans le but de centraliser sur une journée unique l'ensemble des associations au cœur de la ville, au parc du cours.

Ce nouvel événement, désormais dénommé « les associations en fête » nécessite de fixer des modalités d'organisation et de participation que ce règlement a pour objet de définir.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_4_2 - 4.2 - Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Exposé des motifs

Le PLU de la Ville d'Epinal a été établi en 2006, soit il y a désormais 15 ans. Dans cet intervalle, le contexte réglementaire et sociodémographique, tout comme les objectifs politiques de la Ville ont évolué.

Il convient donc d'engager une révision de notre PLU, afin notamment de définir de nouvelles prescriptions urbanistiques prenant en compte de manière plus importante les objectifs de développement durable et de consommation raisonnée de l'espace.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_4_3 - 4.3 - Rétrocession d'emprises de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Port

Exposé des motifs

La Ville avait confié à la SEBL la concrétisation de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Port. Dans le cadre du protocole de clôture, délibéré en 2015, il avait été acté la retransmission d'un ensemble de parcelles à la Ville, relatives notamment aux voies et espaces verts. L'ensemble des procédures étant soldé, il est désormais possible d'effectuer concrètement cette reprise des biens dans le patrimoine de la Ville.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_4_4 - 4.4 - Contrat de Territoire "Eau et Climat"

Exposé des motifs

L'Agence de l'Eau Rhin Meuse a déployé un nouveau contrat dit contrat de territoire « eau et climat » (CTEC), cette contractualisation d'une durée de 4 ans remplacera les aides financières ponctuelles de l'Agence de l'eau, permettant d'acter un partenariat fort autour des actions de gestion de la ressource eau.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la Ville d'Epinal s'engagent avec l'Agence de l'Eau pour une mise en œuvre du contrat sur le territoire.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_4_5 - 4.5 - Charte d'engagement : "Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens"

Exposé des motifs

La prise de conscience de la nocivité des perturbateurs endocriniens, ces substances altérant le bon fonctionnement hormonal, nécessite d'engager une lutte contre la propagation de ces derniers. Cette lutte représente un enjeu majeur, tant pour les acteurs privés que publics, afin de protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Dans cette optique, la Ville s'inscrit dans une dynamique pro-active en adhérant à la charte d'engagement Villes et Territoires "sans perturbateurs endocriniens" afin d'assurer le développement des bonnes pratiques visant à réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens au travers d'un plan d'actions.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_4_6 - 4.6 - Convention de partenariat avec le SCOT des Vosges Centrales pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Exposé des motifs

Le Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales propose à la Ville d'Epinal de lui transférer les droits aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus des travaux d'efficacité énergétique réalisés sur ses bâtiments, afin de les regrouper et les valoriser pour l'ensemble de ses communes adhérentes. En contrepartie, le SCoT reversera à la Ville la valorisation financière des CEE obtenus, après déduction des frais de gestion. Une convention est donc proposée pour formaliser les engagements des deux parties.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_4_7 - 4.7 - Réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt au titre du volet "Renouvellement Forestier" du plan de relance

Exposé des motifs

Au titre du volet renouvellement forestier de son plan de relance, l'Etat dédie 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts, en vue de garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique, en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'oeuvre.

La stratégie de la Ville d'EPINAL est en cohérence avec les priorités de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique, et elle souhaite donc s'inscrire dans cette démarche, en collaboration avec l'Office National des Forêts.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_4_8 - 4.8 - Acquisition de la parcelle forestière situé Lieudit "Le Grand Feigneux"

Exposé des motifs

En cohérence avec le Plan d'Aménagement Forestier applicable à la forêt communale, et avec la politique menée par la Ville pour constituer des massifs forestiers cohérents, il est proposé d'acquérir la parcelle boisée cadastrée CV 20 d'une surface de 2 886 m², formée d'une jeune futaie de pins sylvestre et de hêtres présentant un intérêt certain pour notre patrimoine forestier.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_4_9 - 4.9 - Convention de partenariat, avec l'association Jeunesse et Cultures, pour l'entretien des Berges de la Moselle

Exposé des motifs

Dans le but de mieux soigner le visuel des berges de la Moselle au travers d'un entretien régulier, notamment la partie située entre le pont Sadi Carnot et le pont de la République, il

est convenu de passer une convention avec l'Association Jeunesse et Cultures qui possède l'agrément « chantier d'insertion ».

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_4_10 - 4.10 - Convention de mise à disposition d'un terrain à la MJC Savouret de Saint-Laurent

Exposé des motifs

La MJC Saint-Laurent souhaite implanter un jardin participatif et un poulailler sur les parcelles attenantes à ses locaux appartenant à la Ville. Les objectifs de la MJC sont notamment d'accompagner les citoyens vers une démarche éco-citoyenne. Dans la mesure où ce projet intervient sur le même site que le verger conservatoire installé par l'association des Croqueurs de Pommes Centre Vosges il est proposé la signature d'une convention tripartite de mise à disposition de ces terrains précisant les engagements de chaque partie.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_4_11 - 4.11 - Convention de déneigement des voies de circulation à l'intérieur des sites des chaufferies Bois de la Colombière et de l'Avenue des Provinces à ÉPINAL

Exposé des motifs

Pour assurer le passage des camions de livraison à deux chaufferies bois, situées à la Colombière pour l'une, et au Plateau de la Justice pour l'autre, et exploitées par la société ENGIE COFELY, et dans une optique de valorisation des activités municipales, il est convenu que la Ville d'Épinal effectue le déneigement des voies de circulation à l'intérieur des sites. Pour formaliser cette prestation et définir les modalités d'exécution et les engagements de chacune des parties, une convention est établie avec la société ENGIE COFELY.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	38	38	0	0	1
					Mustafa OZCELIK

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_5_1 - 5.1 - Transfert de la compétence optionnelle "Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques" au Syndicat Départemental d'Électricité (SDEV)

Exposé des motifs

Le nombre d'utilisateurs de véhicules électriques est en forte augmentation. Il est donc important que la Ville d'Epinal puisse proposer aux spinaliens et aux visiteurs des bornes de recharge sur son territoire.

Le Syndicat Départemental d'Electricité (SDEV) a entrepris une étude globale au niveau du Département concernant le déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques, afin d'avoir un maillage concerté et d'optimiser les aides financières. Dans ce cadre, il est proposé de transférer la compétence optionnelle « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » au SDEV.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_5_2 - 5.2 - Transfert de domanialité du Faubourg de Poissompré voirie (R.D.11)

Exposé des motifs

Le Conseil Départemental a exprimé le souhait de transférer dans le domaine public communal la Route Départementale N°11, Faubourg de Poissompré, entre le carrefour giratoire des rues saint Michel - Emile Zola - Faubourg de Poissompré (non compris), et la limite administrative de la ville d'Epinal.

Ce transfert s'intègre dans le cadre d'un accord global de transfert de voies, avec le transfert de la voirie communale n°3 vers le Département.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	37	37	0	0	2
					Marie-Christine SERIEYS (+1 pouvoir)

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_5_3 - 5.3 - Transfert de domanialité d'une partie de la rue Louis Blériot (R.D.12)

Exposé des motifs

Le Département et la Ville ont échangé afin de déterminer un transfert du domaine public départemental au domaine public communal deux sections de la route départementale N°12, rue Louis Blériot, qui ne sont plus actuellement utilisées que par des résidents, en raison de la fermeture de la voie.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	37	37	0	0	2
					Marie-Christine SERIEYS (+1 pouvoir)

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_5_4 - 5.4 - Transfert de domanialité de la voie communale n°3

Exposé des motifs

D'importants travaux d'aménagement ont été réalisés sur la voie communale n°3 en 2018, notamment afin de sécuriser la déchetterie de Razimont. En raison de cette requalification et de l'usage important de la voie pour les trajets vers la déchetterie, il est proposé le transfert de la voie depuis le domaine public communal vers domaine public départemental.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	37	37	0	0	2
					Marie-Christine SERIEYS (+1 pouvoir)

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_6_1 - 6.1 - Tarifs municipaux**Exposé des motifs**

Il s'agit de réviser, comme chaque année, le livret des tarifs municipaux. Ceux-ci concernent les droits d'entrée aux équipements et activités proposés par la Ville, ainsi que le coût des prestations réalisées par la Ville pour des personnes tierces.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_6_2 - 6.2 - Désignation d'un Président de séance pour le vote des comptes administratifs de l'exercice 2020**Exposé des motifs**

Lors de la présentation du Compte Administratif au Conseil Municipal, afin qu'il soit débattu et voté, le Conseil doit élire un président de séance en remplacement du Maire qui peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_6_3 - 6.3 - Compte administratif 2020**Exposé des motifs :**

Après l'arrêté des comptes de la Ville en lien avec la Trésorerie Municipale, il convient de présenter les résultats de la gestion de l'année précédente. Ces résultats sont présentés dans le compte administratif de la Ville, qui doit être voté par le Conseil Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	37	35	0	2	2
				Fabrice PISIAS Anne-Sophie MANGIN	Patrick NARDIN Michel HEINRICH

La délibération est adoptée à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE TVA GESTION DES SALLES

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	37	37	0	0	2
					Patrick NARDIN Michel HEINRICH

La délibération est adoptée à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE TVA LOCATIONS COMMERCIALES

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	37	37	0	0	2
					Patrick NARDIN Michel HEINRICH

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_6_4 - 6.4 - Affectation de l'excédent ordinaire 2020

Exposé des motifs

Après adoption du Compte Administratif de l'année précédente, il s'agit d'affecter l'excédent dégagé sur la section de fonctionnement 2020 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2020. Cet excédent de fonctionnement doit couvrir au minimum le besoin de financement de l'investissement.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_6_5 - 6.5 - Garantie d'emprunt attribuée à la SOLOREM dans le cadre de l'opération de la ZAC de Laufromont

Exposé des motifs

Dans le cadre de la libération du 18 mars 2021 relative à l'attribution de la concession d'aménagement, il avait été acté l'octroi de la garantie d'emprunt de la Ville à la Solorem, titulaire de la concession.

Il convient désormais de délibérer précisément sur l'octroi de cette garantie au regard des emprunts réalisés par la Solorem.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	31	0	8	0
				Régine BEGEL Benoît JOURDAIN (+2 pouvoirs) Afafe RAFIKI (+1 pouvoir) Margot SMAÏNE (+1 pouvoir)	

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_7_1 - 7.1 - Avenant n°8 à la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération d'ÉPINAL relative au Pass Communautaire

Exposé des motifs

Les habitants de la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE) bénéficient des tarifs spinaliens pour l'accès aux structures sportives et aux actions en direction de la jeunesse menées par la Ville d'Epinal. En contrepartie, la CAE verse à la Ville d'Epinal une contribution pour prendre en charge une partie des coûts liés à ces structures et activités. Ce montant est déterminé chaque année par avenant, objet de cette délibération.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	38	38	0	0	1
					Fabrice PISIAS

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_7_2 - 7.2 - Fixation du taux de l'Indemnité Représentative de logement versée aux instituteurs

Exposé des motifs

La commune a l'obligation de loger ses instituteurs. Aussi, elle doit leur fournir soit un logement de fonction, soit elle doit, à défaut, leur verser l'indemnité représentative de logement (IRL), dont le montant est fixé par le Préfet après avis du conseil municipal. La commune perçoit à ce titre la dotation spéciale instituteur (DSI) versée par l'Etat.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	38	38	0	0	1
					Fabrice PISIAS

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_7_3 - 7.3 - Contrat de prestation d'entretien avec l'École Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL)

Exposé des motifs

La Ville, dans le souci de valoriser l'activité de ses agents, propose la réalisation de prestations d'entretien pour des partenaires. Afin d'acter ces prestations, il est nécessaire de valider par convention validée en Conseil Municipal. Ainsi il est proposé un contrat de prestation entre la Ville et l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine pour définir les modalités d'intervention, et de facturation du personnel d'entretien municipal dans les parties privatives de l'Ecole.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	38	38	0	0	1
					Pascal LIENARD

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_7_4 - 7.4 - Attribution de marchés pour le transport des enfants

Exposé des motifs

La Ville d'Epinal met à disposition, depuis de nombreuses années, des transports en autocars pour les écoles spinaliennes. Ces services sont utilisés aussi bien sur temps scolaire que sur temps péri-scolaire. L'actuel marché transport arrive à échéance le 31 juillet

2021. Une consultation a été faite, et le nouveau marché composé de deux lots sera mis en place à partir du 1^{er} septembre 2021, ce report d'un mois ayant pour but de correspondre à la rentrée des classes.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_8_1 - 8.1 - Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Exposé des motifs

Le RIFSEEP a été instauré pour certaines cadres d'emplois en fonction d'un calendrier de transposition défini par l'Etat. D'autres cadres d'emplois sont aujourd'hui éligibles et il convient donc d'étendre le RIFSEEP à ces derniers.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

07_2021_8_2 - 8.2 - Déplacement des élus

Exposé des motifs

Lorsque les élus sont amenés à se déplacer dans le cadre de leur fonction d'élu, les frais propres à ce déplacement sont pris en charge par la Ville. Un état de frais récapitule les dépenses occasionnées à cet effet dans un souci de transparence de la dépense publique. Le Conseil Municipal est donc amené à approuver le paiement de ces frais.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h25.

Fait à EPINAL, les jours, mois et an susdits

Le maire,